



Direction des Opérateurs Publics de l'Eau et de  
l'Assainissement

Décision n°2022-877

**Objet : Remplacement du malaxeur à boue et du doseur chaux de la Station de Traitement des Eaux Usées de l'Île Chaland – Lancement de la consultation**

Réf : 1.1.10

## Décision

La Présidente,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-32 du 17 juillet 2020 (point 1.1.2. a.) portant délégation du Conseil à la Présidente et aux Vice-Présidents afin d'approuver, pour toute procédure de consultation déterminée conformément aux dispositions de l'article R. 2121-6 du Code de la commande publique relative à des marchés ponctuels de fournitures et services dont le montant total estimé de la procédure est inférieur à 215 000 € HT (sur toute la durée du ou des contrat(s), reconductions comprises), le lancement de la consultation, la stratégie d'achat, les demandes de subvention (le cas échéant), l'attribution (le cas échéant) et l'autorisation de signature des marchés ou accords-cadres,

Vu l'arrêté n°2022-290 du 26 avril 2022 portant délégations de fonctions et de signature de la Présidente aux élus,

Considérant que la mission principale du service assainissement réside dans la collecte puis le traitement des eaux usées et pluviales avant leur rejet dans le milieu naturel,

Considérant que la station d'épuration de Basse-Goulaine est équipée d'une filière d'épaississement des boues par centrifugeuse et chaulage à la chaux vive,

Considérant que les heures de fonctionnements de ses machines depuis leurs installations induisent des coûts de maintenance élevés, il convient de procéder à leur remplacement,

Considérant que pour répondre à ce besoin, il convient de lancer une consultation pour conclure un marché pour le remplacement du malaxeur à boue et du doseur chaux de la Station de Traitement des Eaux Usées de l'Île Chaland,

Considérant que, conformément à l'article R2123-1 du Code de la commande publique, il convient de lancer une procédure adaptée pour l'acquisition de ces fournitures,

Considérant que les crédits correspondants sont prévus au budget sur l'AP n°043 et libellée Eaux usées, opération 2021 - N° 10133, libellée Eaux usées - Étude, travaux, branchement et matériel réseaux,

**Décide**

Article 1 – Remplacement du malaxeur à boue et du doseur chaux de la Station de Traitement des Eaux Usées de l'île Chaland – Lancement de la consultation – Procédure adaptée – Montant estimé du marché : 55 000 € HT, soit 66 000 € TTC

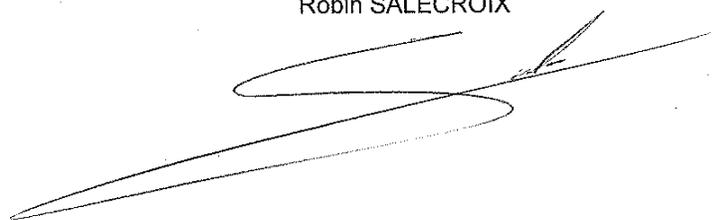
Article 2 – Attribution et signature du marché à venir

Article 3 - De charger Monsieur le Directeur général des services de Nantes Métropole, ainsi que le Comptable Public, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Nantes, le **29 AOUT 2022**

Pour la Présidente,  
Le vice-président délégué

Robin SALECROIX



mis en ligne le :

**29 AOUT 2022**